

Madame, Monsieur, Chers Parents,

L'année qui se termine a de nouveau été très impactée par la situation sanitaire. Malgré les obstacles et les frustrations, nous tenons à saluer le plein engagement de chacun, élèves et professeurs. Comptant sur une rentrée prochaine plus sereine, nous vous adressons comme chaque année, la fiche de réinscription pour l'année scolaire 2021/2022, à retourner au plus tard le 20 juin.

Tous les éléments nécessaires (horaires, tarifs, matériel) se trouvent sur le site de l'Ecole www.ecole-musique-chesnay.com.

Les membres du Bureau de l'Association font le choix, cette année, de ne pas augmenter les tarifs.

Vous avez la possibilité de **déposer votre dossier** soit directement **au secrétariat** aux heures d'ouverture, soit **dans la boîte à lettres** située sur le trottoir à l'entrée du parking (relevée quotidiennement).

Nous vous rappelons que **pour être pris en compte, le dossier doit être complet**, avec :

- la fiche de réinscription dûment remplie
- le règlement par chèques à l'ordre de « Ecole de Musique du Chesnay »*

Pour remplir la fiche de réinscription :

- pensez à noter **DEUX horaires différents** pour le cours de Formation Musicale. **Si vous n'êtes pas recontacté par le secrétariat, c'est que votre 1^{er} choix est retenu,** pensez donc à noter l'horaire que vous demandez !
- les inscriptions en Formation Musicale pour les niveaux **1C1a et 1C2a** comprennent obligatoirement : un cours de Formation Musicale **ET** un cours de chorale Canzonetta (qui peut être ou non jumelé au cours de Formation Musicale selon votre choix).

Nouveautés 2021-2022 :

- ouverture d'une classe de Piano (ancêtre du Piano). Professeur : Dong-Jun Kim.
- ouverture d'une classe de Piano « Impro Jazz Variété ». Professeur : Aude Moralès-Robin.

Si vous souhaitez inscrire un autre membre de la famille, vous pouvez télécharger la fiche d'inscription 2021-2022 également disponible sur notre site, et la joindre à votre dossier, en suivant les mêmes modalités que pour une réinscription (sans oublier 2 choix de Formation Musicale).

Attendant avec impatience de vous retrouver à partir **du lundi 13 septembre 2021 pour la reprise des cours** au sein de notre Ecole, nous souhaitons à toutes vos familles un excellent été.

La Direction de l'Ecole

* Pour le règlement :

- un chèque d'arrhes (100€ par élève, 1 seul chèque par famille) encaissé au 15 septembre 2021,
- solde restant (tarifs des cours + droits éventuels d'inscription), soit en un règlement global, soit en trois chèques qui seront encaissés respectivement le 15 octobre 2021, le 15 janvier 2022 et le 15 avril 2022.